



Soins Non Programmés en Pays de Lérins

***L'affaire de tous
dans l'intérêt général***



Organiser les Soins Non Programmés pourquoi?

Organiser les Soins Non Programmés(SNP)? Pourquoi?

- ✓ Une mutation de l'exercice médical, les pathologies chroniques (sur RV) devenues majoritaires par rapport aux pathologies aiguës (sans RV).
- ✓ La perturbation des consultations programmées des cabinets de ville.
- ✓ Une hétérogénéité de l'offre d'accueil par les cabinets libéraux.
- ✓ Une aspiration des libéraux à des horaires de travail plus « humains ».
- ✓ Un accueil des urgences hospitalières dévoyé par des demandes inappropriées.
- ✓ Une modification profonde des règles d'accueil des urgences à l'hôpital cet été.
- ✓ L'émergence des cabinets libéraux à horaires élargis.
- ✓ Une forte saisonnalité de la demande.
- ✓ L'absence de lisibilité de l'offre de soins non programmés existante.
- ✓ Un manque d'attractivité financière pour accepter la désorganisation par un SNP.



Organiser les Soins Non Programmés (SNP) Comment?

Organiser les Soins Non Programmés(SNP)? Comment?

- ✓ Évaluer les besoins actuels et ceux prévisibles si l'on propose une organisation visible.
- ✓ Compter les acteurs potentiels : usagers et effecteurs.
- ✓ Disposer d'un système de coordination.
- ✓ Disposer d'un système d'évaluation pour garder la juste dimension au dispositif.
- ✓ S'appuyer sur les outils et moyens réglementaires et financiers existants.
- ✓ Rechercher les compléments organisationnels prochainement nécessaires.
- ✓ Réunir les acteurs d'un premier niveau pour une phase expérimentale.
- ✓ Après une phase expérimentale réussie ouvrir au public le dispositif validé.
- ✓ Passer convention avec les municipalités pour promouvoir le dispositif.
- ✓ Évaluer régulièrement pour élargir le pool des effecteurs et les plages horaires d'accueil.



Organiser les Soins Non Programmés (SNP) Pourquoi la CPTS ?

Organiser les Soins Non Programmés(SNP)? Pourquoi la CPTS?

✓ LA CPTS PAYS DE LERINS DISPOSE D'ORES ET DÉJÀ DE :

- ✓ Une légitimité par son statut associatif ouvert à tous les libéraux.
- ✓ Une ouverture multi-professionnelle structurelle.
- ✓ Une mission légale de contractualisation avec les pouvoirs publics.
- ✓ Des outils de gestion et d'administration des groupes et des parcours.
 - Site internet.
 - Application de gestion du parcours du SNP.
 - Statut juridique adapté à la répartition des tâches et des rémunérations.
- ✓ Du personnel administratif.
- ✓ Un budget de fonctionnement dédié à cette mission.
- ✓ Un avancement non négligeable dans l'élaboration du dispositif.
- ✓ Une expérience déjà dans la gestion de la crise COVID.



Organiser les Soins Non Programmés (SNP) Quels moyens ?

Organiser les Soins Non Programmés(SNP)? Quels moyens ?

- ✓ **LES DEMANDES** : Toute personne, présente sur une des communes qui participent au dispositif et qui sollicite un rendez vous médical correspondant au cahier des charges du soin non programmé (SNP) soit:
- *Exécution aux heures d'ouverture des cabinets médicaux (**Pas de lien avec la PDSA**)*
 - *Indisponibilité (géographique ou chronologique) du médecin traitant.*
 - *Caractère pressant mais non urgent de la consultation (délai jusqu'à 24h).*
 - *Dans la classification FRENCH ces cas sont classés Tri 4 et Tri 5 par une IAO.*
 - *Consultation monomotif, sans reconduction d'un traitement chronique ni rédaction de certificat médical à caractère civil (sport, MDPH etc. ...).*

Organiser les Soins Non Programmés(SNP)? Quels moyens ?

✓ LES DEMANDEURS:

- L'accueil des urgences du CH Simone Veil en la personne de l'IAO, demande validée par le médecin d'accueil (rapidement formés à l'application SNP IN SITU).
- A terme, tout individu présent sur les communes incluses dans le dispositif, qui a pu se procurer le lien vers l'application «SNP IN SITU PAYS DE LERINS » disponible sur Apple et Android et promue par les sites des municipalités, du centre15, de l'hôpital et autres structures promotionnelles.
- **En première phase expérimentale, pas d'ouverture directe au public, mais seulement à travers les membres de la CPTS qui serviront de filtre et seront demandeurs «régulateurs ». Infirmiers, pharmaciens, ou tout PS membre de la CPTS confronté à un besoin de SNP pour un de ses patients/clients.**

Organiser les Soins Non Programmés(SNP)? Quels moyens ?

✓ LES OUTILS:

- Le site de la CPTS pour gérer les inscriptions et l'activité de chaque groupe.
- **L'application SNP IN SITU pour gérer en interface hospitalière et ouverture au public (après la phase expérimentale) l'inscription des demandes de SNP.**

✓ L'OFFRE DE SOINS: initialement et expérimentalement:

- **Une plage horaire** de deux heures (huit consultations) matin et après midi pour chacune des zones , Est /Ouest, soit 32 consultations par jour sur le territoire.
- **Chaque demande se voit clairement préciser** (écran préalable) les caractéristiques des consultations délivrables. Le non respect entraînant un dépassement d'honoraires non remboursable (préalablement fixés et affiché) pour exigence du patient et non respect du règlement.
- **Les consultations de second recours** issues de ce dispositifs seront valorisées selon la rapidité de leur exécution (NGAP). Ceci doit inciter les médecins spécialistes à proposer leur disponibilité (modalités à mettre en œuvre secondairement).

Organiser les Soins Non Programmés(SNP)? Quels moyens ?

✓ LES CONSULTATIONS:

- ✓ **Motif unique, pas de reconduction du traitement chronique, pas de certificat médical d'ordre civil (sport, assurances, MDPH etc...)**
- ✓ Prévion de 15 min par consultation (soit 4/heure).
- ✓ Tarification au secteur I avec majoration au moins de MCG = 5 € .
- ✓ Un impératif : le compte rendu succinct de votre acte pour le MT (MCG).
- ✓ En l'absence de MT la fiche patient alimentera la liste que gère la commission idoine (aide à la recherche d'un médecin traitant).
- ✓ Une copie pour la CPTS qui va justifier votre participation à l'évaluation (+2 à 5€ en sus /fiche).
- ✓ Une copie pour l'hôpital si le patient est issu de le réorientation par le CH (discussion en cours sur le tarif de la compensation par acte au titre d'un article 51).
- ✓ Une réorientation vers un spécialiste d'organe inscrit au dispositif est possible et facilitée par le même système (nouvelle majoration à étudier pour le MG et le Med Spé).

Organiser les Soins Non Programmés(SNP)? Quels moyens ?

✓ VOS EQUIPEMENTS:

- ✓ Votre logiciel de consultation et la prévision de l'export d'un compte rendu en PD. Nous pouvons vous aider, si besoin au paramétrage d'une automatisation de l'export.
- ✓ **Une connexion à internet pour accéder à l'application SNP IN SITU PAYS DE LERINS.**
- ✓ Une plage horaire dédiée avec l'engagement de ne pas y inscrire de RV personnel. Une compensation financière est prévue en cas de non utilisation de la plage horaire.

Organiser les Soins Non Programmés(SNP)? Quels moyens ?

✓ LES PLAGES D'ACCUEIL PROJET INITIAL A DISCUTER:

	OUEST	EST
11H00/13H00		
17H00/19H00		



Organiser les Soins Non Programmés (SNP) Quels avantages ?

Organiser les Soins Non Programmés(SNP)? Quels avantages ?

✓ Votre temps:

- ✓ Réorganisation de votre planning en y intégrant les SNP. Vous pourrez envisager que vos patients aussi en bénéficient, si votre secrétariat y réoriente les gens pressés et donc mutualisez avec vos confrères cette source de désorganisation.
- ✓ Les plages horaires consacrées au SNP «CPTS» ne sont jamais sans recette.
- ✓ Les cabinets à horaires élargis poursuivent leur activité usuelle et acceptent de jouer le jeu en intégrant les SNP comme « coupe file » et privilégient ainsi ce dispositif de régulation.
- ✓ Vous consacrez un petit peu plus de temps (rémunéré) pour envoyer vos CR à la CPTS et /ou l'hôpital pour valider les rémunérations de participation à des travaux de de santé publique.

Organiser les Soins Non Programmés(SNP)? Quels avantages ?

✓ Votre argent:

- ✓ Inscrits à la CPTS, vous validez votre participation à l'exercice coordonné et bénéficiez des point ROSP qui en découlent.
- ✓ Les consultations réalisées sont valorisées d'au moins 5€ à l'heure actuelle, les négociations en cours laissent présager mieux encore,
- ✓ Il existe une deuxième rémunération indépendante du soin qui sera de 2 à 5 € par fiche versée à l'étude de santé publique (calculs en cours pour correspondre aux budgets alloués).
- ✓ En outre les consultations issues de la réorientation par l'hôpital se verront elles aussi dans un premier temps (deuxième étude pour un article 51) sur rémunérées, (discussions en cours pour le montant unitaire),
- ✓ Les plages non utilisées seront dédommagées et nous devons décider collectivement du meilleur moyen.

Organiser les Soins Non Programmés(SNP)? Quels avantages ?

✓ Votre tranquillité:

- ✓ Vous gérez votre activité avec plus de souplesse et d'autonomie.
- ✓ Les jeunes patientèles seront plus facilement mises en contact avec les patients en recherche de médecin traitant.
- ✓ Vous participez à un travail collectif qui valorise l'exercice libéral et lui redonne une dimension de santé publique, sans trop impacter votre temps libre.
- ✓ Vous remplissez vos engagements conventionnels avec plus de confort.
- ✓ Vous échangez avec un plus grand nombre de consœurs et confrères et rompez un éventuel isolement professionnel.



Organiser les Soins Non Programmés (SNP) Quelle suite?

Organiser les Soins Non Programmés(SNP)? Quelle suite ?

✓ Les premières étapes:

- Enregistrement des effecteurs volontaires.
- **Enregistrement des clients bêta-testeurs (tout membre volontaire de la CPTS).**
- **Mise à disposition de l'application (mode client et mode effecteur).**
- Validation des procédures et des conventions avec le CRH Simone Veil.
- Formation en ligne (rapide) de tous les participants.
- Élaboration de la fiche navette à destination du MT et de du CH.
- Lancement de la phase de bêta test avant le 1^{er} juin.

Organiser les Soins Non Programmés(SNP)? Quelle suite ?

✓ Les étapes suivantes:

- Évaluation de la phase bêta-test.
- Consolidation du dispositif.
- Recueil des premières données biostatistiques.
- Présentation aux municipalités.
- Réflexion sur l'élargissement aux CPTS contiguës (Mougins et Mandelieu).
- Élaboration de la version grand public.



**Vous avez
certainement
des questions!
07 82 87 07 59**